



## **Séance constitutive du Conseil d'agglomération de Fribourg Konstituierende Sitzung des Agglomerationsrates Freiburg**

Date: Mardi, 30 septembre 2008 / Datum: Dienstag, 30. September 2008

Lieu: Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville, Fribourg / Ort: Saal des Grossen Rates,  
Rathaus, Freiburg

### **Présidence / Präsidenschaft :**

M. Alain **Blanc**, Matran, Doyen d'âge et Président

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Conseillère scientifique de l'agglomération

### **Bureau électoral / Wahlbüro - Scrutateurs / Stimmzähler:**

Mme Cécile **Thiémard**, Fribourg

M. Georges **Baechler**, Givisiez

Herr Urs **Hauswirth**, Düdingen

M. Marc-Antoine **Messer**, Avry

### **Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates :**

#### ***Commune de Fribourg / Gemeinde Freiburg***

Mmes Sandra **Daguet**, Marie-Christine **Dorand**, Madeleine **Genoud-Page**, Cécile **Thiémard**, Antoinette **de Weck** et MM. Christoph **Allenspach**, Gilles **Bourgarel**, Jean **Bourgnicht**, Pierre-Alain **Clément**, John **Clerc**, Daniel **Gander**, Christian **Morard**, Elias **Moussa**, Pierre-Olivier **Nobs**, Rainer **Weibel** et Pascal **Wicht**

#### ***Commune d'Avry / Gemeinde Avry***

MM. Roland **Berset**, Marc-Antoine **Messer** et Benoit **Piller**

#### ***Commune de Belfaux / Gemeinde Belfaux***

Mme Solange **Berset** et M. Jean-Bernard **Schenevey**

#### ***Commune de Corminboeuf / Gemeinde Corminboeuf***

MM. Claude **Baechler**, Albert **Lambelet** et Jean-Claude **Spicher**

#### ***Gemeinde Düdingen / Commune de Düdingen***

Frau Ursula **Eggelhöfer-Brügger** und die Herren Urs **Hauswirth**, Niklaus **Mäder**, Kuno **Philipona** und André **Schneuwly**

***Commune de Givisiez / Gemeinde Givisiez***

Mme Anne-Marie **Berclaz** et MM. Georges **Baechler**, Michel **Ramuz** et Jean-Daniel **Wicht**

***Commune de Granges-Paccot / Gemeinde Granges-Paccot***

MM. Alexis **Overney**, Olivier **Schaller** et René **Schneuwly**

***Commune de Marly / Gemeinde Marly***

MM. Bernard **Aebischer**, Pierre **Caille**, Jean-Pierre **Helbling**, Jacques **Kuenlin** et Eric **Romanens**

***Commune de Matran / Gemeinde Matran***

MM. Alain **Blanc**, Daniel **Blanc** et Yvan **Tona**

***Commune de Villars-sur-Glâne / Gemeinde Villars-sur-Glâne***

Mmes Marie **Garnier**, Annelise **Meyer-Glauser**, Erika **Schnyder** et MM. Marc-Aurelio **Andina**, Julien **Chavaz** et Michel **Cochard**.

**Membres excusés / Entschuldigte Mitglieder :**

Mme Anne-Lise **Meyer**, Belfaux  
M. Daniel **Blanc**, Matran,  
M. Raymond **Pilloud**, Villars-sur-Glâne

**Personnes invitées / Eingeladene Personen :**

M. Pascal **Corminboeuf**, Conseiller d'Etat, Directeur des institutions, des forêts et de l'agriculture ;  
M. Nicolas **Bürgisser**, Préfet de la Singine ;  
M. Carl-Alex **Ridoré**, Préfet de la Sarine ;  
M. Markus **Baumer**, Délégué culturel de Coriolis Promotion ;  
Mme Florence **Cauhépé**, Déléguée du Réseau économique de Fribourg et Région ;  
M. Patrick **Cudré-Mauroux**, Administrateur de la CUTAF ;  
M. Nicolas **Zapf**, Directeur de Fribourg Tourisme et région

**Début de la séance: 19h.30 / Beginn der Sitzung : 19.30 Uhr**

\* \* \*

## 1. Ouverture de la séance

**Le Président.** Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Monsieur le Préfet de la Sarine,  
Herr Oberamtmann des Sensebezirks  
Chers collègues, Geschätzte Kolleginnen und Kollegen,  
Madame la Conseillère scientifique,  
Madame et Messieurs les responsables des domaines d'activités relevant de l'Agglomération,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et des médias,

Mesdames et Messieurs,

En tant que doyen d'âge de ce Conseil, j'ai l'honneur et le plaisir de vous saluer cordialement. Als ältestes Mitglied dieses Rates habe ich die Freude und zugleich die Ehre, Sie herzlich zu begrüßen.

Je déclare ouverte la séance inaugurale de la première période administrative du Conseil d'agglomération. Ich erkläre die erste Sitzung der ersten Amtsperiode des Agglomerationsrates als eröffnet.

Je souhaite souligner ici que les débats seront enregistrés et vous prie, de vous annoncer et d'indiquer la commune que vous représentez, au début de chacune de vos interventions. Je vous rappelle que, dans notre agglomération bilingue, toutes ces interventions peuvent se faire soit en français, soit en allemand.

Chers collègues, vous avez reçu conformément aux Statuts de l'agglomération de Fribourg votre convocation par pli personnel, en date du 9 septembre 2008, soit au moins 20 jours avant la date de la présente séance.

Le Bureau provisoire, qui était en fonction depuis l'adoption du Projet de statuts le 1er juin 2008 jusqu'à ce jour, date de l'élection des membres du Comité d'agglomération, n'a reçu aucune réclamation ni aucune motion d'ordre portant sur l'ordre du jour.

Y a-t-il néanmoins des remarques sur la convocation ou l'ordre du jour ?

Ce n'est pas le cas. Vous venez donc d'accepter cet ordre du jour.

Pour cette séance se sont excusés : Madame Anne-Lise Meyer, Belfaux, Monsieur Daniel Blanc, Matran, Monsieur Raymond Pilloud, Villars-sur-Glâne.

En regardant le nombre des personnes présentes dans la salle, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc délibérer valablement.

Je vous informe qu'une liste de présence circule actuellement et prie ceux qui ne l'ont pas fait avant le début de la présente séance de bien vouloir la signer.

Pour présider cette séance d'ouverture le doyen recourt à l'assistance de Madame Margalhan-Ferrat, Conseillère scientifique que je remercie déjà pour sa disponibilité et à un bureau électoral, qui se compose de quatre scrutateurs et qui officiera avec moi-même jusqu'à l'entrée en fonction, le 8 octobre, du Bureau du Conseil d'agglomération.

Comme scrutatrice et scrutateurs je désigne :

Madame Cécile Thiémard, Fribourg; Monsieur Georges Baechler, Givisiez;

Herrn Urs Hauswirth, Düringen et Monsieur Marc- Antoine Messer, Avry.

Je remercie ces personnes d'accepter leur désignation et les prie de venir siéger au centre de la salle.

Dernière précision : je souhaite ici vous rappeler les documents dont vous disposez pour la présente séance et que vous avez reçus avec votre convocation. Outre cette convocation, vous avez donc reçu :

- § une lettre d'information datée du 9 septembre 2008, préparée par le Bureau provisoire ;
- § les statuts de l'agglomération tels qu'adoptés le 1er juin 2008 ;
- § un projet de règlement du Conseil d'agglomération ;

- § la liste des membres du Conseil d'agglomération tel qu'elle ressort des élections qui se sont déroulées dans le courant de l'été dans chaque commune membre de l'agglomération,
- § ainsi qu'une copie de la lettre datée du 10 juin 2008, préparée par le Bureau provisoire et contenant des informations sur l'élection des représentants des communes dans les organes législatif et exécutif de l'agglomération.

Mme Margalhan-Ferrat, avez-vous des communications particulières à transmettre ?

**Mme Corinne Margalhan Ferrat.** Je souhaiterais faire ici deux remarques. La première concerne la tenue d'une réunion de préparation qui aura lieu le 2 octobre 2008, à la Maison de Ville, Salle Marcel Clerc et qui sera consacrée aux élections des différents organes du Conseil d'agglomération. La deuxième concerne le lieu des séances du Conseil d'agglomération. Les séances du Conseil se dérouleront en principe ici dans la Salle du Grand Conseil qui a été mise aimablement à sa disposition. Je souligne toutefois que la séance du 8 octobre aura exceptionnellement lieu à la Maison de Justice, Rue des Chanoines, à Fribourg.

**Le Président.** Le fait que le doyen d'âge et conseiller communal qui vous souhaite la bienvenue et vous préside provisoirement, provienne de la plus petite commune de l'Agglomération - dont les armoiries portent un lion à la corne d'abondance remplie de roses, mais qui peut néanmoins rugir - , n'appartienne à aucun parti politique déclaré, malgré son âge AVS bien établi, n'ait un passé fribourgeois encore assez court, est un signe constant en Suisse et à Fribourg de l'ouverture démocratique et de l'accès des électrons libres aux cercles de décision opérationnelle, électrons qui restent soumis aux lois de l'électromagnétisme.

C'est aussi un signe de la nécessité croissante pour les petites communes de recourir à la disponibilité des aînés pour administrer le bien commun, libérant les actifs pour d'autres tâches. C'est enfin le signe de la confiance du citoyen contribuable pour des gestionnaires qui essaient de leur rendre la vie agréable loin de discours plus politiques.

On peut naturellement retourner la situation et voir dans la présence d'élus âgés des gens qui s'accrochent plus longtemps que le velcro. Il faut malheureusement reconnaître la réticence de bien des actifs à s'impliquer dans des processus trop lents pour eux, dans une acquisition de connaissances règlementaires et techniques plus que politiques, dans des tâches parfois peu gratifiantes sur le terrain, spécialement dans les communes qui ne disposent que de peu ou pas d'infrastructure professionnelle apte à traiter les problèmes quotidiens.

Plus d'un qui offre son temps à la collectivité est rapidement découragé par la dose de travail de coordination et de mise en commun d'objectifs. C'est là que peut intervenir l'Agglo telle qu'on l'appelle couramment.

Le but de l'Agglo étant précisément de concrétiser la mise en commun de tâches régionales, nous, les conseillers communaux, en attendons une amélioration du fonctionnement, une activation des solutions aux problèmes, si pas un allègement administratif. Cette attente ne sera satisfaite que :

- § si tous les membres pensent en termes de résolution concrète des problèmes d'aménagement, de mobilité et de protection de l'environnement, d'efficacité dans nos promotions aussi bien économique que touristique et culturelle ;
- § si tous partent des faits reconnus dans un esprit intercommunal non crispé sur des situations historiques, des prérogatives, des idéaux et des tactiques. Le Conseil est un organe législatif certes, mais qui ne propose ni d'orienter la société par des lois, ni de débattre de conflits idéologiques mais décide, adopte et ratifie des projets onéreux pour les besoins reconnus et la vie active de la cité au sens élargi à l'Agglomération.
- § si tous reconnaissent la nécessité d'une planification territoriale régionale qui limite quelque peu l'autonomie communale et n'espèrent pas simplement à

travers l'Agglomération décrocher la manne fédérale souvent hors de portée.

Il vaut mieux appliquer le proverbe: « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

Je souhaite des relations de confiance entre nous et bonne route à cette nouvelle institution qui prendra des décisions claires en toute connaissance de cause.

Après ces quelques vœux, et avant de poursuivre l'ordre du jour, je souhaiterais passer la parole à Monsieur Pascal Corminboeuf, Président du gouvernement et qui comme Conseiller d'Etat, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts, a assisté pendant sept années aux séances de l'Assemblée constitutive de l'agglomération.

**M. Pascal Corminboeuf, Président du Conseil d'Etat.** J'apporte les salutations du Conseil d'Etat et je fais le vœu que vos travaux soient toujours constructifs. Il y a deux manières de considérer ce qui s'est déroulé jusqu'ici. Il y a l'approche négative qui consiste à regarder le temps qui a passé depuis que les travaux ont débuté, le 30 janvier 2002. Les esprits chagrins pourraient argumenter qu'il a fallu 80 mois ou 2400 jours pour arriver à cette assermentation. D'autres pourraient alléguer que le canton comptait à l'époque 223 communes et qu'il n'en reste plus que 168 aujourd'hui. M. John Clerc pourrait dire qu'il y en avait 260 au moment où il a déposé sa motion. Une centaine de pas supplémentaires a donc été faite au profit des infrastructures de notre canton.

On peut aussi considérer les événements de manière positive et dire que si l'évolution n'a pas eu lieu au pas de charge, elle a permis à chacune et à chacun de faire valoir ses propres opinions, même si c'est à un rythme un peu plus lent, pour arriver à une compréhension réciproque et à la prise de conscience que les problèmes et les solutions sont souvent identiques au sein des communes représentées ici. Et puis, il y a surtout un esprit démocratique qui a régné.

Am 30. Januar 2002 sagte ich Ihnen, dass es bei jedem einzelnen Partner berechnete Befürchtungen geben kann, doch der Staatsrat zieht es vor, seine Hoffnung auf die Kraft der kreativen Überlegungsarbeit der einzelnen Delegierten sowie auf die Vorschläge zu setzen, die aus jeder Partnergemeinde hervorgehen können.

Je vous le disais, il peut y avoir des craintes légitimes chez chacun des partenaires mais le Conseil d'Etat préfère placer son espoir dans la force de réflexion créatrice de chacune et chacun des Conseillers d'agglomération ainsi que dans les propositions qui peuvent voir le jour dans chacune des communes partenaires.

Je crois pouvoir dire que d'importantes évolutions ont eu lieu chez les délégués de l'Assemblée constitutive durant tout ce temps de maturation, tout comme je crois que celles et ceux qui ont accepté cette nouvelle responsabilité aujourd'hui, l'ont fait par conviction et non par fatalisme.

Si on lève un peu les yeux ou si on observe les soubresauts de l'économie américaine et mondiale, on pourrait établir une petite comparaison entre ceux dont l'état d'esprit a conduit au refus du plan de sauvetage aux Etats-Unis et qui ont condamné les Etats-Unis à perdre encore davantage d'argent et ceux qui sont en charge de l'agglomération, eh bien, ce serait pour souhaiter qu'il n'y ait pas chez nous de partisans de ce que l'on peut appeler la démolition destructive ainsi que du rêve d'un libéralisme à tout crin. Les libéraux semblent avoir adopté cette formule après avoir appelé à ne pas voter ce renflouement, alors que ces mêmes libéraux assimilent toute action de l'Etat à la doctrine communiste. Je crois que chez nous, nous sommes heureusement un peu plus intelligents.

Le Conseil d'Etat a bien volontiers aidé l'agglomération qui n'était pas encore constituée définitivement pour déposer auprès de la Confédération un projet d'agglomération. Accompagnés des deux Préfets concernés ainsi que des Syndics de la Ville de Fribourg et de la commune de Matran, nous nous sommes rendus chez M. Pierre-Alain Rumley, Directeur de l'Office fédéral du développement territorial (ODT). Il va nous faire parvenir encore un courrier au mois de novembre,

mais nous savons déjà, qu'un important pas supplémentaire reste à faire ensemble, notamment dans les domaines de la mobilité en général et de la mobilité douce en particulier, afin que nous puissions satisfaire toutes les exigences posées par la Confédération. Ce qui est certain, c'est que nous ne devons pas non plus oublier le financement du pont de la Poya, projet qui constitue un élément important du projet d'agglomération déposé à Berne, en quelque sorte sa première étape et qui est subventionnée à raison de 67,5 millions de francs par le Fonds d'infrastructures. C'est vrai qu'il faudra beaucoup de volonté et je pense qu'il faudra aussi passer sur certaines susceptibilités communales ou difficultés pour satisfaire toutes les exigences fédérales. Je suis convaincu que tous les atouts se trouvent maintenant dans vos mains.

C'est la raison pour laquelle je vous apporte les encouragements du Conseil d'Etat afin que le centre fort de notre canton, dont nous pouvons être fier, trouvent dans vos travaux futurs les assises nouvelles et audacieuses qui profileront encore mieux le Grand Fribourg au niveau suisse. Comme le veut la tradition, le Conseil d'Etat se fera donc le plaisir de vous offrir les vins d'honneur après cette séance.

## 2. Assermentation

**Le Président.** Le point 2 de l'ordre du jour se rapporte à l'assermentation des membres du Conseil d'agglomération. Je constate que Monsieur le Préfet de la Sarine a déjà procédé à cette assermentation et que dès lors ce point est devenu sans objet. Nous pouvons donc directement passer au point suivant.

## 3. Election du Comité d'agglomération

**Le Président.** J'en viens maintenant au troisième point de cet ordre du jour, à savoir l'élection des membres du Comité d'agglomération c'est-à-dire l'élection des membres de l'exécutif de notre agglomération.

Je vous rappelle, à ce propos, les règles contenues dans les Statuts de l'agglomération. Au début de chaque période administrative, le Conseil d'agglomération élit, parmi ses membres, le comité d'agglomération. Ce comité siège pendant toute la période administrative qui est de cinq ans. Ici, en l'espèce, ce comité siègera jusqu'aux prochaines élections communales, en 2011.

L'article 18 des Statuts précise que chaque commune disposera au sein du Comité d'agglomération d'un siège. La commune de Fribourg a toutefois droit à deux sièges supplémentaires au sein de l'exécutif de l'agglomération. C'est donc par commune que vous allez devoir procéder à l'élection des membres du Comité.

Ce même article définit le mode de scrutin au Comité d'agglomération qui est un scrutin majoritaire à un seul tour. En cas d'égalité, conformément à l'article 19 alinéa 2 de la loi sur les communes, le président tirera au sort.

Je souhaite attirer votre attention sur le matériel de vote qui a été préparé et que je prie les scrutateurs de distribuer.

Ce matériel de vote se compose des documents suivants :

- § Premier document : la liste des 52 Conseillers et Conseillères d'agglomération élus dans les dix communes de l'agglomération pour cette séance du 30 septembre 2008. Pour chaque membre, vous trouverez également le nom de la commune qu'il représente.
- § Deuxième document : le bulletin imprimé avec les noms des candidates et candidats pour l'élection au comité d'agglomération. Je vous rappelle ici que

le Bureau provisoire avait dans un courrier du 10 juin 2008 recommandé que chaque délégation communale transmette le nom du ou de la candidat-e proposé-e par le conseil général ou l'assemblée communale à l'élection au Comité d'agglomération.

Je vous donne lecture commune par commune des candidates ou candidats proposés et commence conformément à l'article 2 des Statuts de l'agglomération qui en définit la liste des communes membres par la commune de Fribourg.

- Pour la commune de Fribourg, aucun nom ne nous a été communiqué, les trois premières lignes de ce document sont donc restées vierges. Nous reviendrons plus tard sur les candidatures de la Ville de Fribourg.

Pour la commune d'Avry, Monsieur Benoît Piller, Syndic, est proposé

- Pour la commune de Belfaux, Madame Solange Berset, Syndique, est proposée.

- Pour la commune de Corminboeuf, Monsieur Albert Lambelet, Syndic, est proposé.

- Für die Gemeinde Düringen wird Herr André Schneuwly, Gemeinderat, vorgeschlagen.

- Pour la commune de Givisiez, Monsieur Michel Ramuz, Syndic, est proposé.

- Pour la commune de Granges-Paccot, Monsieur René Schneuwly, Syndic, est proposé.

- Pour la commune de Marly, Monsieur Jean-Pierre Helbling, Syndic, est proposé.

- Pour la commune de Matran, Monsieur Daniel Blanc, Syndic, est proposé.

- Pour la commune de Villars-sur-Glâne, Madame Erika Schnyder, Syndique, est proposée.

§ Troisième document : un bulletin vierge ne comprenant que les mentions des dix communes avec les douze lignes correspondantes laissées en blanc.

Y a-t-il des Conseillers ou des Conseillères d'agglomération, en dehors de celles et de ceux mentionnés sur la liste imprimée qui se portent candidate ou candidat à l'élection au Comité d'agglomération ?

**M. Pierre Alain Clément.** Il me revient en tant que Syndic de la Ville de Fribourg de vous présenter les trois candidats de la commune pour l'élection au Comité d'agglomération. Il s'agit de Madame Madeleine Genoud-Page, Conseillère communale et Directrice des Finances, de Monsieur Jean Bourgknecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité ainsi que de moi-même, Pierre-Alain Clément, Syndic. Tous trois ont été présentés par le Conseil communal de la Ville de Fribourg lors de la séance du Conseil général du 30 juin 2008. Ils ont été élus Conseillers d'agglomération par le Conseil Général de la Ville. Lors de cette même séance, le Conseil général a également pris acte de leur candidature à l'élection au Comité d'agglomération.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme Marie-Christine Dorand.** Au nom du Parti radical, j'aimerais vous présenter la candidature de Mme Antoinette de Weck. Antoinette de Weck a été élue déléguée à l'Assemblée constitutive de l'Agglo en septembre 2004. Elle a été appelée d'abord à la vice-présidence puis à la présidence de la commission des affaires juridiques. Après les élections communales de 2006, elle a été à nouveau désignée à cette charge par les membres de cette commission. Antoinette de Weck a en outre été chargée par le Bureau provisoire de rédiger l'avant-projet de statuts en collaboration avec Mme Corinne Margalhan-Ferrat, Conseillère scientifique de l'agglomération.

Pour l'actuel mandat de membre du Comité qui couvre la période transitoire jusqu'en 2011, il sera utile à l'agglomération que les personnes qui étaient déjà active au sein de l'Assemblée constitutive participent à la mise en place de cette nouvelle institution.

En outre, Antoinette de Weck a été déléguée de Coriolis Promotion et de la CUTAF, deux associations de communes qui seront reprises par l'agglomération.

**Le Président.** Y a-t-il encore d'autres propositions ?

Ce n'est pas le cas. Nous passons donc à l'élection du comité d'agglomération.

Je vous rappelle que cette élection se déroule conformément à l'article 25 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Vous pouvez donc utiliser pour l'élection des membres du Comité d'agglomération, selon votre choix, le deuxième ou troisième document distribués.

Je rappelle que plusieurs membres du Conseil sont homonymes. Seront déclarés nuls les suffrages pour des noms non accompagnés des indications qui permettent de faire la distinction entre les candidats. Seront également déclarés nuls les suffrages qui portent sur un candidat qui ne serait pas inscrit sur une ligne de la commune à laquelle il appartient. Il est donc très important, que vous preniez garde à faire figurer le ou la candidat-e de votre choix sur la ligne de la commune correspondante.

Je prie les scrutateurs de passer dans les rangs et récolter les bulletins et prononce une interruption de séance de 15 minutes environ pour procéder au dépouillement des suffrages. J'invite les scrutateurs et la Conseillère scientifique à procéder au 2<sup>e</sup> étage au dépouillement.

### **Reprise de la séance à 20.05**

**Le Président.** Je procède maintenant à la proclamation des résultats de l'élection au Comité d'agglomération.

Membres présents:	49
Bulletins rentrés:	49
Bulletins en blanc:	0
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables :	49

Les Conseillère et Conseillers suivants sont élus au Comité d'agglomération :

#### **Pour la commune de Fribourg :**

M. Jean Bourgknecht  
M. Pierre-Alain Clément  
Mme Madeleine Genoud-Page

Ont également obtenu des voix :

Mme Antoinette de Weck  
M. Christoph Allenspach  
M. Gilles Bourgarel  
M. John Clerc  
Mme Marie-Christine Dorand



**Pour la commune d'Avry :**

M. Benoît Piller

A obtenu des voix :

M. Marc-Antoine Messer

**Pour la commune de Belfaux :**

Mme Solange Berset

**Pour la commune de Corminboeuf :**

M. Albert Lambelet

**Pour la commune de Düdingen :**

M. André Schneuwly

**Pour la commune de Givisiez :**

M. Michel Ramuz

A obtenu des voix :

M. Jean-Daniel Wicht

**Pour la commune de Granges-Paccot :**

M. René Schneuwly

A obtenu des voix :

M. Alexis Overney

**Pour la commune de Marly :**

M. Jean-Pierre Helbling

**Pour la commune de Matran :**

M. Daniel Blanc

A obtenu des voix :

M. Yvan Tona

**Pour la commune de Villars-sur-Glâne :**

Mme Erika Schnyder

Ont obtenu des voix :

M. Julien Chavaz

M. Michel Cochard

Le Comité d'agglomération est ainsi constitué et je félicite vivement toutes les élues et tous les élus au Comité d'agglomération qui vont quitter ce conseil et diriger d'une voix collégiale notre Agglomération. Les résultats de ces élections sont à disposition en fin de séance.

## 4. Divers

J'en viens maintenant au point quatre, dernier point de l'ordre du jour de notre séance.

Je signale qu'une motion a été déposée par M. Rainer Weibel au cours de cette séance qui ne pourra pas être traitée ce soir ; elle sera donc simplement enregistrée.

Quelqu'un a-t-il une communication ou remarque à faire ?

Puisque le Bureau du Conseil d'agglomération n'est pas encore constitué, vous aurez encore à subir ma présence au perchoir jusqu'à l'élection de notre président, le premier Président du Conseil d'agglomération, laquelle aura lieu lors de la séance du 8 octobre. Les douze membres élus dans le cadre d'une élection complémentaire seront accueillis et assermentés à cette occasion.

Je vous remercie de m'avoir facilité cette séance que je déclare close.

**Fin de la séance** : 20h.30

**Pour le procès-verbal** :

Corinne Margalhan-Ferrat  
Conseillère scientifique

Alain Blanc  
Président